



DSSC - Service de l'action sociale
Bureau pour les droits des personnes
en situation de handicap

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

BUREAU POUR LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapport d'activité 2025



Trois participants à la table ronde de Brigue



Glossaire des abréviations utilisées dans le rapport

CADRES JURIDIQUES

- CDPH** Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
- LDIPH** Loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap
- LHand** Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées

INSTITUTIONS ET SERVICES

- ADIS** Alliance pour l'inclusion numérique en Suisse
- BFEH** Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées
- BPSH** Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap, État du Valais
- FOVAHM** Fondation valaisanne en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle
- OCQH** Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap, État du Valais
- SAS** Service de l'action sociale, État du Valais

ASSOCIATIONS


- ASA Valais** Association valaisanne d'aide aux personnes handicapées mentales
- AVEP** Association valaisanne d'entraide psychiatrique
- AVIP** Association valaisanne des institutions en faveur des personnes en difficulté
- SSV** Société des sourds du Valais
- 

Table des matières

- 1** Mot du BSPH
- 2** Résumé du rapport en facile à lire
- 3** Prestations du BPSH
- 4** Rencontre des délégués du handicap
- 5** Journées d'information aux communes
- 6** Plan d'action cantonal : ateliers consultatifs
- 7** Guide de l'e-accessibilité
- 8** Création de la newsletter du BPSH
- 9** Midi Mix
- 10** Perspectives 2026



Mot du BPSH



L'année écoulée a été marquée par une dynamique soutenue au Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap (BPSH). L'augmentation des demandes de conseil traduisent un intérêt croissant pour les questions d'inclusion et d'accessibilité, mais également une méconnaissance, par les publics concernés, voire les professionnels, des aides qui existent déjà.

Le handicap ne définit pas une personne, mais renvoie aux barrières qui l'empêchent de participer pleinement à la société. Cette dimension sociale qui prévaut dans le handicap nécessite de partager un langage commun d'autant plus nécessaire dans un domaine aussi hétérogène que celui du handicap.

Nos actions de sensibilisation se sont poursuivies auprès des communes et de l'administration cantonale. Le but reste de promouvoir une meilleure connaissance des lois en vigueur et des obstacles qui existent encore pour aboutir à l'intégration systématique de ces enjeux dans les procédures et les décisions.

2025 a été également l'année de démarrage des travaux en vue d'un plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap avec deux consultations organisées l'une dans le Haut-Valais et l'autre dans le Valais romand. Déterminer des mesures concrètes et identifier les services qui pilotent leur réalisation constitue une étape stratégique importante pour concrétiser encore davantage la mise en œuvre de la LDIPH en Valais.

« **Rien sur nous sans nous** » est devenu le slogan des milieux concernés ; il fait référence au droit d'être consultés et associés aux projets qui les concernent. Cette participation implique d'adapter nos méthodes de conduite de projets et favorise l'innovation par les apprentissages mutuels, tant du côté des associations que de celui des services publics. Cette participation repose sur des collaborations solides avec les associations du handicap et les milieux institutionnels.

La participation permet aussi de visibiliser des difficultés souvent sous-estimées. Une personne sur cinq est concernée par le handicap en Suisse. Et la grande majorité des handicaps ne se voient pas. Je tiens à remercier sincèrement Forum Handicap Valais, la Commission cantonale pour les personnes en situation de handicap et l'AVIP pour les échanges nourris et la recherche continue de solutions pragmatiques.

L'année 2026 s'annonce jalonnée de nouveaux défis avec la poursuite du plan d'action, une session inclusive au Grand Conseil au printemps afin de thématiser la question des droits politiques et les travaux pour préparer une nouvelle édition des journées nationales d'action en 2027. Un grand merci à tous nos partenaires, services publics, institutions, associations, personnes concernées et proches qui s'engagent à nos côtés pour que l'inclusion ancrée dans nos lois devienne effective.



Viviane Bérod Pinho

Responsable du Bureau pour les droits
des personnes en situation de handicap



Résumé du rapport en facile à lire

Le rapport présente les actions du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap en 2025.

Le Bureau pour les droits est appelé BPSH.

Le handicap ne définit pas une personne.

Le handicap vient surtout des **barrières** dans la société.

Par exemple :

- des bâtiments non accessibles
- des informations difficiles à comprendre
- des sites internet non accessibles.

Conseils et informations

En 2025, le BPSH a répondu à **55 demandes**.

Les personnes ont surtout posé des questions sur :

- les **aides financières**
- les prestations de l'**assurance invalidité**
- l'**accessibilité des bâtiments**
- la **formation et le travail**
- les **logements adaptés**.

Collaboration avec la Confédération et les autres cantons

Le BPSH fait partie d'un **groupe suisse**

pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce groupe se réunit **deux fois par an**

pour partager des **expériences** et des **bonnes idées**.



Résumé du rapport en facile à lire

En 2025, le groupe a parlé :

- **du langage facile à comprendre** dans l'administration
- **des aménagements au travail** pour les personnes en situation de handicap
- **de l'accessibilité numérique** (internet et outils numériques).

En 2025, le BPSH a suggéré des adaptations sur des **projets de lois** au niveau cantonal et fédéral.

Le BPSH a travaillé avec :

- d'autres cantons
- des organisations du handicap
- les autorités publiques.

Le but est de mieux **respecter les droits** des personnes en situation de handicap.

Accessibilité pour toutes et tous

Le BPSH a informé les communes à l'accessibilité sans barrières.

En 2025, des rencontres ont eu lieu à :

- **Martigny**
- **Viège.**

Les participantes et participants ont pu :

- tester les obstacles en chaise roulante
- utiliser une canne blanche
- découvrir des outils pour mieux communiquer avec les personnes sourdes.



Résumé du rapport en facile à lire

Plan d'action cantonal pour l'inclusion

Le canton du Valais prépare un **plan d'action pour l'inclusion** des personnes en situation de handicap.

En 2025, deux ateliers ont été organisés :

- à **Brigue**
- à **Sierre**.

Des personnes concernées, des proches et des professionnels ont participé. Elles ont partagé leurs idées et leurs besoins. Ces échanges vont aider à définir des **mesures concrètes** pour les années à venir.

Accessibilité numérique

Le BPSH a publié un **guide pour l'accessibilité numérique**.

Ce guide donne des conseils pour rendre les sites internet accessibles à tous.

Information et échanges

Le BPSH a créé une **newsletter**. Elle paraît **deux fois par an**.

Elle donne des informations utiles sur :

- les lois
- l'accessibilité
- les bonnes pratiques ou les projets.



Résumé du rapport en facile à lire

Midi Mix / Z'mittag Gespräch

Midi Mix est un nouveau groupe qui réunit des collaborateurs de l'Etat du Valais.

Ce groupe veut parler de **diversité et inclusion**. Cette année le thème était la diversité au travail.

Perspectives pour 2026 et 2027

En 2026, le BPSH va :

- continuer le **plan d'action cantonal**
- organiser une **session inclusive au Grand Conseil** sur les droits politiques des personnes en situation de handicap
- travailler pour les **journées nationales d'action 2027** auront lieu en Suisse. Le thème sera le travail.

Remerciements

Le Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap remercie :

- les **personnes en situation de handicap**
- les **proches**
- les **associations**
- les **communes**
- les **services publics**
- tous les **partenaires**.

Merci à toutes les personnes qui s'engagent pour plus d'**inclusion** en Valais.



Informations et conseils

Le BPSH a été sollicité 55 fois en 2025 pour traiter les demandes de conseil, d'information et d'orientation de personnes privées, services ou associations qui s'adressent à lui.

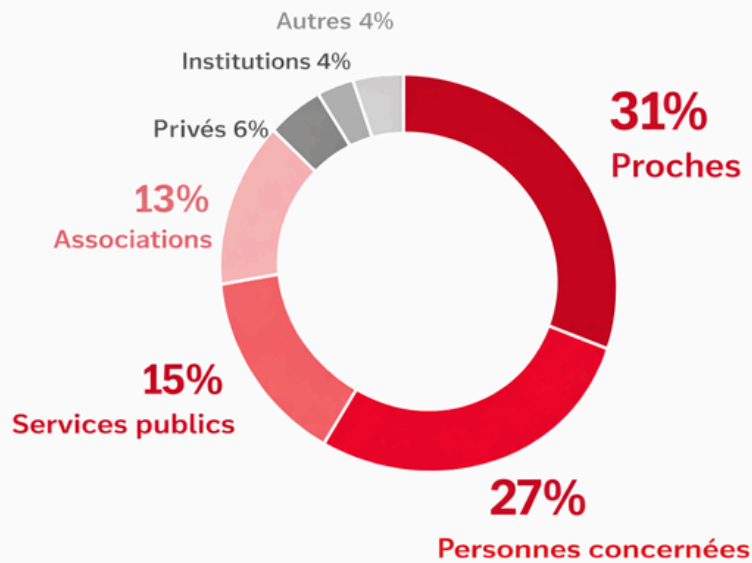
Les personnes qui sollicitent le BPSH expriment principalement des préoccupations liées aux possibilités de soutien financier. Elles évoquent également des difficultés concernant l'accessibilité de l'information notamment en matière de prestations AI. L'accessibilité architecturale, les difficultés relatives à la formation et à l'insertion professionnelle et les logements adaptés font également partie des préoccupations les plus fréquentes.

Le BPSH traite la majorité des demandes (72 %) en moins de trois heures, grâce à sa connaissance du réseau et l'orientation vers les services compétents, notamment ceux subventionnés par l'État. Pour 28 % des situations, le BPSH assure un accompagnement plus soutenu, mobilisant son expertise à travers des entretiens approfondis, des coordinations entre services ou des visites sur site, afin de garantir une réponse adaptée aux besoins identifiés.

Concernant l'orientation des demandes, le BPSH joue un rôle de passerelle : 76 % des situations sont réadressées vers des services externes spécialisés — tels que le Conseil social Emera ou Procap pour les questions de construction sans obstacles — tandis que 15 % sont orientées vers d'autres services internes de l'administration cantonale. Enfin, 9 % des demandes sont prises en charge directement par le BPSH, lorsqu'il peut intervenir de manière ciblée.

Profil des demandeurs

des Années 2025



Graphique sur le profil des demandeurs

Les proches (31 %) et les personnes concernées elles-mêmes (27 %) constituent le groupe qui a le plus sollicité le BPSH. Un constat s'impose : de nombreuses prestations existantes restent encore méconnues du public concerné. Cette situation soulève un véritable enjeu d'information et interroge la manière dont ces prestations sont diffusées et accessibles aux personnes qui pourraient en bénéficier, mais également au personnel du réseau.

Contacts avec les organisations cantonales

Afin de poursuivre sa connaissance du réseau et de faire connaître les actions du BPSH, nous participons chaque année à différentes réunions ou assemblées générales. Cette année, nous avons eu des contacts plus particulièrement avec Erwo plus, Mitmänsch, l'AVEP, la SSV, Cérébral Valais et ASA Valais. Le Bureau a également été invité par le Comité des travailleurs et résidents de la FOVAHM, la Commission cantonale, Forum handicap Valais. Il a également participé au jubilé de Forum Handicap et de l'AVIP.

Réponses à des consultations

En 2025, le BPSH a répondu à différentes **consultations au niveau cantonal** : nous pouvons citer la consultation sur les avant-projets de lois sur *l'école valaisanne, l'enseignement du degré secondaire II général et l'enseignement privé, ainsi que consultation sur la Politique Générations 60+, Stratégie santé-sociale.*

Au niveau, fédéral, le Service de l'action sociale via son BPSH a été mandaté par le Gouvernement valaisan pour préparer la réponse à la consultation sur le **contre-projet indirect à l'initiative inclusion** proposé par la Confédération.

Dans ce cadre, le BPSH a coordonné les échanges du canton du Valais avec les délégués à l'inclusion d'autres cantons, les organisations faïtières du handicap en Suisse et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales.

Rencontre des délégués du handicap



Le BPSH est membre du groupe des « services spécialisés pour l'inclusion des personnes handicapées » en Suisse qui se réunit deux fois par an sous la direction du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) afin de partager leurs expériences. Voici les thèmes principaux traités en 2025 :

- **Langage simplifié dans l'administration** : Le Centre de compétence Langage simplifié de la Confédération aide l'administration fédérale à fournir des informations dans un langage facile à comprendre, afin de respecter le droit à une communication sans barrières pour les personnes en situation de handicap (art. 10 LHand). Il conseille, met en réseau et guide l'administration fédérale dans les démarches d'e-accessibilité.
- **Notion d'« aménagements raisonnables » dans le domaine du travail** : La révision partielle en cours de la LHand étend son champ d'application à **tous les rapports de travail de droit public et de droit privé**. Pour la Confédération, la notion d'« aménagements raisonnables » signifie que les employeurs doivent prendre des mesures raisonnables pour réduire les discriminations, par exemple en adaptant les locaux de travail, les horaires de travail, la formation continue ou l'accessibilité numérique.
- **Alliance pour l'inclusion numérique en Suisse** : L'ADIS s'engage en faveur de la participation numérique de tous en promouvant l'accessibilité, la convivialité et les compétences numériques de base. Elle conseille, met en réseau et élabore des normes pour l'inclusion numérique en collaboration avec l'administration, l'économie, l'éducation et la culture. Parmi les membres d'ADIS comptent des entreprises comme Swisscom, les CFF mais aussi des écoles et des cantons.
- Le canton de Bâle-Ville et la ville de Zurich ont partagé leurs expériences dans l'élaboration d'**informations sur les votations en langage simplifié et en langue des signes**.

Journées d'information aux communes



Sans une accessibilité réellement garantie, les droits des personnes en situation de handicap ne peuvent être effectifs. Qu'il s'agisse d'accéder à un lieu de travail, de se rendre dans un service public ou simplement d'entrer dans un commerce ou un restaurant de quartier, l'absence d'une rampe, d'une signalétique adaptée ou d'un outil numérique accessible suffit à les exclure.

Si le canton a la responsabilité de valider les plans, le contrôle de la conformité de leur exécution est du ressort des communes. Afin de **faciliter le contrôle des bâtiments accessibles au niveau communal**, la *Directive du 28.10.93* à l'intention des autorités communales et cantonales concernant la construction adaptée aux personnes en situation de handicap a été révisée et présentée aux responsables des services techniques notamment.

Sur son site, l'OCQH met à disposition des formulaires uniformisés. Ces formulaires doivent être remplis par les architectes à la fin des travaux et transmis aux communes. Ils font partie des documents nécessaires pour l'établissement du permis d'habiter ou d'exploiter.

Pour chaque réalisation :

- le formulaire complété est envoyé à Procap pour information et suivi
- ou déposé sur la plateforme eConstruction.

Tous les quatre ans, le Service de l'action sociale informe et sensibilise les communes valaisannes à ce thème.

En 2025, le BPSH a organisé les séances dans un autre format, avec une partie informative et une grande partie pratique et appliquée à des exemples concrets :

- la commune de Martigny, avec l'exemple de l'aménagement de l'**Avenue de la Gare** (11 septembre 2025)
- la commune de Viège, avec la présentation du bâtiment « **Lonza Arena** » (16 septembre 2025).

Les architectes responsables des travaux ont présenté les projets, les démarches réalisées et les difficultés rencontrées. La sensibilisation a permis aux participants d'expérimenter les obstacles en se déplaçant en chaise roulante ou avec une canne blanche. Différents outils d'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes, notamment la boucle magnétique, ont également pu être testés.



Partie de la Lonza Arena pour les spectateurs en fauteuil roulant



Test de la chaise roulante dans la ville de Martigny

Le Bureau remercie chaleureusement ses partenaires pour la qualité de leurs ateliers.

- Procap Valais romand / Procap Oberwallis
- Le Club en fauteuil roulant du Valais romand / Rollstuhlclub Oberwallis
- La section valaisanne de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants / Optimisevision / Schweizerischer Blindenbund – Regionalgruppe Wallis / SICHTBAR Brig
- La Société des sourds du Valais /Interessengemeinschaft für Hörgeschädigte (IGGH).

Les informations et les documents sont consultables sur le site du BPSH:

<https://www.vs.ch/web/sas/droits-handicap>.



Atelier pratique présentation de la langue des signes à Viège



Déplacement avec une canne blanche à Martigny



Reportage
Canal 9



Plan d'action cantonal : ateliers consultatifs



Le canton du Valais peut s'appuyer sur la Loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap pour avancer dans le sens de l'inclusion. Il s'agit désormais de la mettre en œuvre avec des mesures concrètes. Le Conseil d'Etat a ainsi chargé le Service de l'action sociale par son BPSH de proposer un plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce processus est participatif à deux niveaux. D'une part, deux membres du groupe de travail sont concernés par le handicap et pourront apporter leur expertise tout au long du projet. D'autre part, une **consultation sous forme d'ateliers** a réuni des personnes directement concernées, leurs proches, du personnel des administrations communales et des institutions en octobre 2025 à **Brigue et à Sierre**. La Haute école de travail social de la HES SO Valais Wallis a été mandatée pour animer ces ateliers selon la méthodologie participative des world café.



Je suis reconnaissante d'avoir participé au World Café. Cette expérience a été pour moi, en tant qu'architecte et en tant que personne, une source d'inspiration et m'a laissé des impulsions durables.



Astrid Finkler

Les ateliers ont offert un espace de communication, de compréhension et d'écoute des besoins et des émotions des personnes concernées, au-delà des normes et des lois. Ils ont réuni des personnes de différents domaines dont l'objectif commun est de rendre la société plus inclusive. Les échanges ont montré combien il est important de lever les barrières, pas seulement physiques, et ont mis l'accent sur la dignité et la qualité de vie.

Une initiative qui contribue à une société où la diversité est non seulement reconnue, mais aussi valorisée.



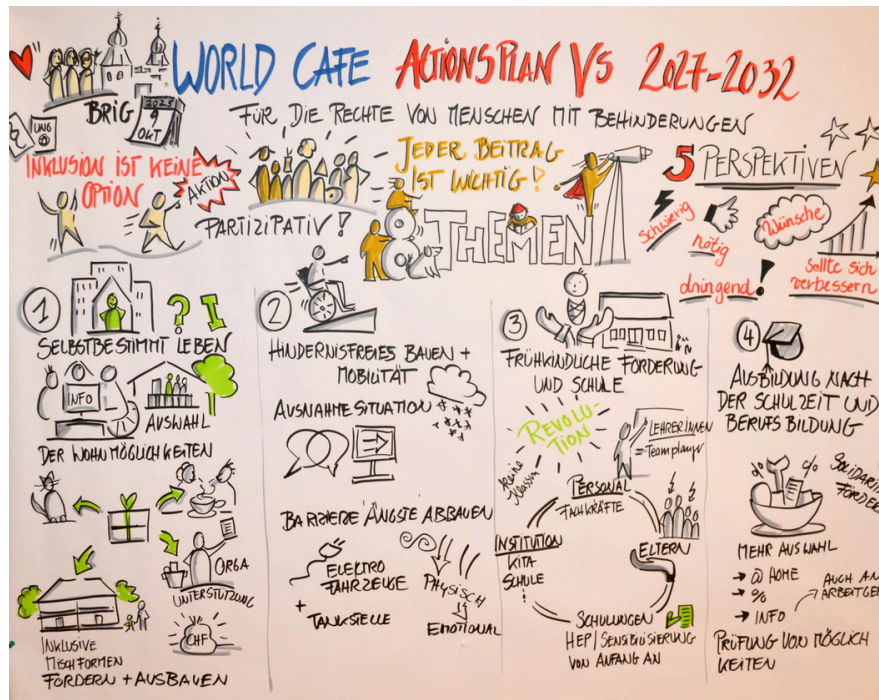


Sofia De Sousa

En tant que facilitatrice, je trouve ces événements particulièrement importants.

Offrir aux personnes avec une déficience intellectuelle un espace pour s'exprimer sur des sujets qui les concernent renforce leur participation et reconnaît pleinement la valeur de leurs opinions.

Les rencontres ont suscité un **vif intérêt avec un total de 45 personnes réunies à Brigue et 75 à Sierre**. Les échanges et recommandations recueillis feront l'objet d'un rapport qui servira de base à l'élaboration de mesures concrètes qui seront discutées avec les différents services de l'administration cantonale en 2026.



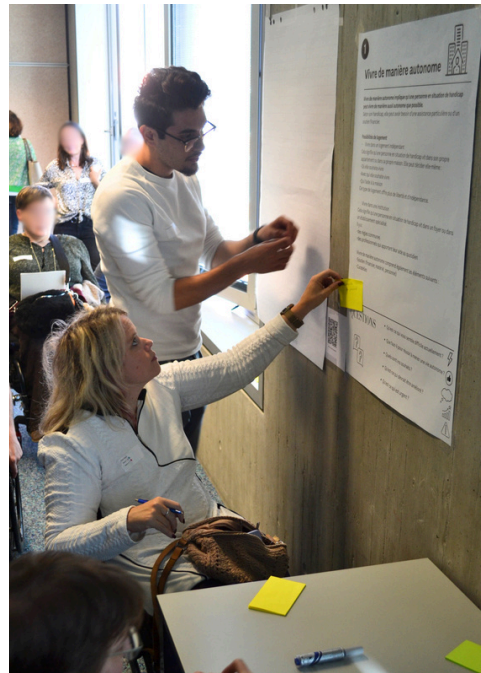
Résultats de Birgue dessinés par Cornelia

Impressions des ateliers de Sierre



Les participants des World café de Sierre donnent leur avis sur chaque thème par oral et par écrit.

*Photos de Lohan Barman
HES·SO Travail Social*

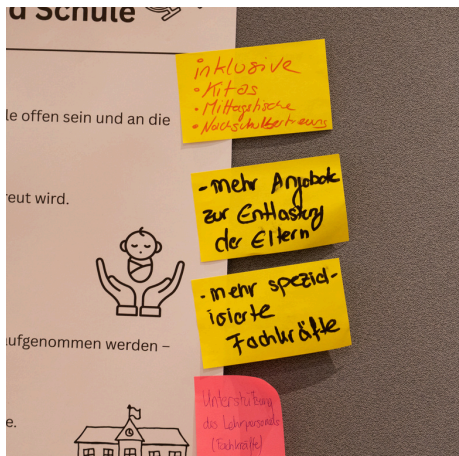


**Jean-Bernard
Lathion**

Malentendant depuis la naissance, je suis heureux d'avoir pu partager mon expérience avec le personnel de l'Etat et d'autres personnes en situation de handicap. L'inclusion sociale et la participation des personnes malentendantes ou sourdes sont difficiles, y compris pour les seniors dont l'ouïe diminue.

6

Impressions des ateliers de Brigue



Les participants des World café de Brigue donnent leur avis sur chaque thème par oral et par écrit.

*Photos de Max Karau
État du Valais*



Conny Hagen

La participation au World Café à Brigue était super, en particulier les échanges avec d'autres personnes – avec ou sans handicap – ainsi que le rôle important joué par les étudiants, qui ont animé les discussions avec compétence. J'ai beaucoup apprécié y participer, car si NOUS ne rendons pas attentif aux thèmes importants, qui le fera ?

Guide de l'e-accessibilité

Le travail pour réunir les informations pratiques pour un guide sur l'e-accessibilité ou accessibilité numérique dont le rapport 2024 faisait état, a pu être mis à disposition des services internes dans une phase de test, puis mis en libre accès sur le site du BPSH:

<https://www.vs.ch/web/guide-pratique-de-l-e-accessibilite>

L'e-accessibilité, ou accessibilité numérique, garantit à chacune et chacun un accès équitable à l'information en ligne, y compris aux personnes en situation de handicap, qu'il soit visuel, auditif, cognitif ou moteur. En somme, il s'agit de permettre à tous les citoyens de naviguer, lire, accéder à des prestations et comprendre les contenus numériques sans obstacle. Pour davantage d'information, vous pouvez lire l'interview de la responsable du BPSH dans le numéro 3/2025 du magazine Vis-à-Vis.



Article
e-accessibilité



Le BPSH se tient informé des développements dans ce domaine notamment en entretenant des contacts avec le Centre de compétence pour la langue facile à lire de la Confédération et en participant à des événements organisés par l'ADIS, alliance inclusion numérique suisse.

Création de la newsletter du BPSH



Lors de l'enquête interne sur l'inclusion des personnes en situation de handicap auprès des chefs de service de l'administration cantonale en 2024, le besoin d'obtenir des informations sur le cadre législatif, les nouveautés et les bonnes pratiques a été mis en évidence et le rapport d'enquête préconisait la création d'une newsletter.

La newsletter sera diffusée deux fois par an. L'objectif de ces communications est de partager des informations essentielles, notamment :

- les bonnes pratiques permettant de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- les évolutions récentes en matière d'accessibilité, de réglementation et d'initiatives inclusives
- des outils et ressources pratiques pour améliorer les actions au quotidien.

Ces newsletters ont été pensées comme un format court et ponctuel, pour proposer un contenu utile, concret et directement mobilisable, sans multiplier les envois.

Les personnes intéressées peuvent s'abonner en scannant le QR suivant ou en cliquant sur le lien:



[Lien inscription newsletter](#)



Newsletter de janvier 2026

Midi Mix



Diversité et inclusion sont des thématiques multifacettes sur lesquelles travaillent différents services et offices de l'administration cantonale. En 2025, un groupe interservices s'est constitué.

Le BPSH en est un des membres. Les autres membres sont le Bureau cantonal de l'intégration, la Coordination cantonale en faveur des Générations 60+, la déléguée à la durabilité, le délégué à la jeunesse, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille.

Cette approche de l'inclusion permet de croiser les regards et les expertises et de proposer aux collaboratrices et aux collaborateurs des rencontres échanges intitulées « Midi Mix/ Z'mittag Gespräch » à l'attention des collaboratrices et collaborateurs. Une première rencontre a été organisée le 20 novembre 2025 aux Arsenaux de Sion et a permis d'aborder la question de la diversité dans le monde professionnel.

Après une introduction de la Conseillère d'État, Madame Franziska Biner, l'experte en diversité, équité et inclusion, Madame Gabrielle Landry Chappuis a illustré en quoi l'ouverture à la diversité transforme durablement les organisations. Des équipes inclusives prennent de meilleures décisions, renforcent leur objectivité et développent des solutions plus innovantes.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le Vis-à-vis édition 3 de l'année 2025.



Vis-à-vis
édition 3





Une session inclusive au Grand Conseil

En vertu de la CDPH, les États parties s'engagent à garantir que les personnes en situation de handicap puissent « effectivement et pleinement participer à la vie politique et publique sur une base égalitaire ». Cela implique que le droit de vote et d'éligibilité, parmi d'autres droits politiques, doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, indépendamment de la nature de leur handicap.

La Confédération reconnaît que l'exclusion automatique des personnes sous curatelle générale constitue une discrimination et n'est plus conforme à ses engagements internationaux. En 2024 et 2025, le Conseil fédéral puis les deux chambres du Parlement ont soutenu une motion visant à garantir les droits politiques à toutes les personnes en situation de handicap et à modifier la Constitution en ce sens. Cette réforme vise à corriger une inégalité systémique et à renforcer l'inclusion politique en Suisse.

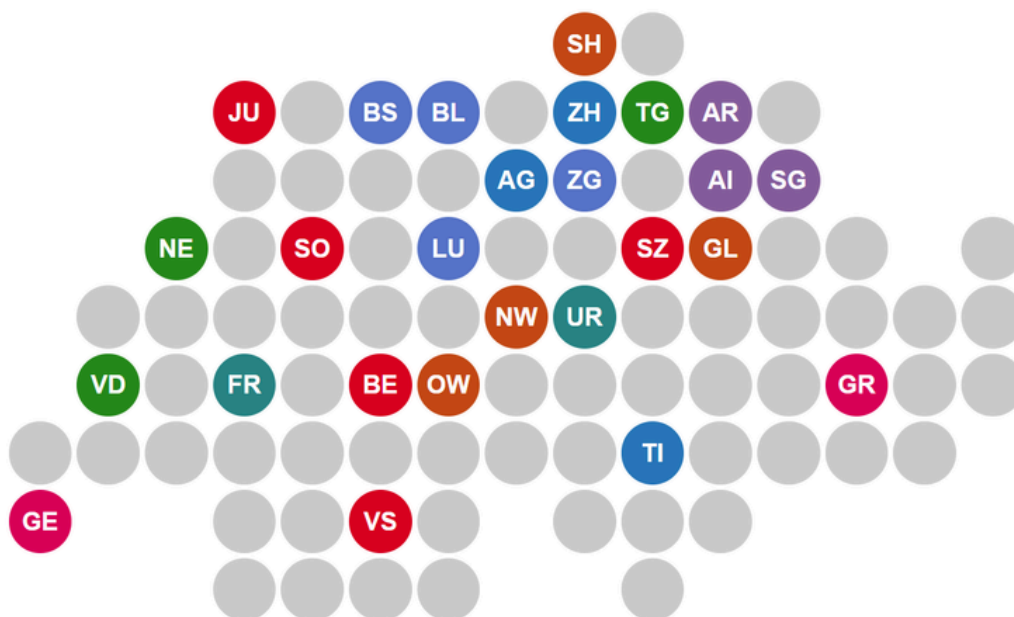
En Valais, la Constitution cantonale rejetée par le peuple au printemps 2024 prévoyait de corriger cette discrimination. Alors que les lignes bougent au niveau fédéral et que certains cantons ont déjà aboli cette inégalité, le BPSH propose de thématiser cette question en Valais en organisant le 16 avril 2026 une session inclusive au Grand Conseil. Cette session poursuit un double objectif : sensibiliser les parlementaires à la question des droits politiques des personnes en situation de handicap et favoriser la création des conditions nécessaires à cette participation, que ce soit en matière d'accès aux informations, mais également d'accès aux partis politiques.

En collaboration avec la Présidente du Grand Conseil, Madame Patricia Constantin, et le Président du Gouvernement, Monsieur Mathias Reynard, des binômes réunissant des élus et des personnes concernées seront formés pour échanger autour des enjeux liés à la participation politique.

Journées nationales d'action 2027

Les prochaines journées nationales d'action auront lieu du 27 mai au 7 juin 2027 et seront à nouveau organisées conjointement par la Confédération, la CDAS et les cantons.

Ensuite, elles se répéteront tous les deux ou trois ans en 2029, 2032, 2034... Le thème des prochaines journées d'action portera sur le travail. Le BPSH communiquera sur ce prochain événement et la manière d'y participer courant 2026.



Carte de la Suisse avec les cantons qui ont participé aux journées d'action en 2024



ZUKUNFT INKLUSION
AVENIR INCLUSIF
FUTURO INCLUSIVO
FUTUR INCLUSIUN



Contact



Bureau pour les droits des personnes en
situation de handicap

Büro für die Rechte von Menschen mit Behinderungen



bureau-ldiph@admin.vs.ch



027 606 11 10

Viviane Bérod Pinho, Responsable

Priska Escher, Collaboratrice spécialisée

